

centre communal d'action sociale - ville d'Alès

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID: 030-263000291-20250909-033_09_25-AU

N° 033-09-25

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS

Service : Animation Seniors Tel : 04.66.52.98.96

Réf : CR/JR/RB/CD

OBJET : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – Dominique MAUREL

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°25_02_11 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 27 mars 2025 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de Monsieur Dominique MAUREL :

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par Monsieur Dominique MAUREL, intermittent du spectacle ;

DECIDE

ARTICLE 1:

Monsieur Dominique MAUREL, intermittent du spectacle, domicilié Mas Delenne l'Affenadou 30530 Portes, est retenu au titre de la présente prestation pour un montant de 300,00 euros TTC.

ARTICLE 2:

Un contrat sera signé avec Dominique MAUREL pour sa prestation d'animation musicale à Résidence Autonomie Les Oliviers, 8 avenue Hélène Boucher,I 30100 ALES, prévue pour le mercredi 03 septembre 2025.

ARTICLE 3:

- Le défraiement correspondant aux prestations fournies le mercredi 03 septembre 2025 s'élève à la somme de 159,51 € net,
- le total des charges s'élève à la somme de 140,49 €
- le montant global de la prestation s'élève à la somme de 300,00 €.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID: 030-263000291-20250909-033_09_25-AU

ARTICLE 4:

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 9 SEP. 2025

Le Président du CCAS Maire d'Alès

Président d'Alès Agglomération Conseiller Régional Occitanie

Christophe RWENQ